



Coordination
nationale des
Conseils de
développement



Coordination
nationale des
Conseils de
développement

AVIS du CESE: Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ?

Webinaire Coordination nationale des Conseils de
développement – 23 mai 2024

La problématique en quelques chiffres

En France les transports représentent 32% des émissions de GES – 1^{er} secteur

2/3 des émissions = transport de personnes

87% des français utilisent quotidiennement leur voiture / 96% en territoires peu denses (rural et périurbain diffus)

Environ 1 français sur deux vit en dans ces territoires peu denses

Coût des transports du quotidien par ménage est supérieur de 25% en zone peu dense par rapport aux centres urbains

27,6% des français majeurs sont en situation de « précarité mobilité » - dont une nette majorité dans ces territoires (86% des habitants des zones rurales expriment une difficulté à se déplacer)

Les axes et les préconisations



Des préconisations structurées autour de 3 axes

Pour traiter cette question centrale pour l'exercice des libertés et l'égalité entre les citoyens et les territoires, le CESE a fait le choix de repartir des modes de vie et des territoires: association de 8 CESER et participation citoyenne en 3 étapes.

Son avis voté le 11 juillet 2023 s'organise autour de 3 axes:

- *Réunir les conditions permettant de réussir la transition vers une plus grande sobriété des usages (préconisations 1 à 8)*
- *Renforcer l'organisation des mobilités en proximité par le niveau intercommunal en promouvant une gouvernance inclusive et en systématisant la participation citoyenne (préconisations 9 à 13)*
- *Renforcer l'attractivité des territoires par des transports collectifs adaptés (préconisations 14 à 18)*

Le CESE appelle de ses vœux une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour poursuivre et concrétiser les avancées nécessaires identifiées dans la LOM de 2019.

1. Réunir les conditions permettant de réussir la transition vers une plus grande sobriété des usages

- ❖ Concrétiser un droit à la mobilité dans les codes de l'urbanisme et des transports (préco 1) ★
- ❖ Promouvoir un changement de modèle des usages de la route « socialisation de la route » - investissements, réglementation et formation (préco 2 et 3)
- ❖ Compenser l'inégalité grâce à un forfait mobilité durable « zones peu denses » ciblant le changement d'usage (préco 4)
- ❖ Poser les conditions d'une transition juste: mesures d'accompagnement ZFE, carburants alternatifs, promotion et aides sur les véhicules légers et intermédiaires (précos 5 et 6)
- ❖ Accompagner le changement grâce à un réseau structuré d'ambassadeurs (préco 7) ★
- ❖ Elargir le recours au transport d'utilité sociale (préco 8) ★



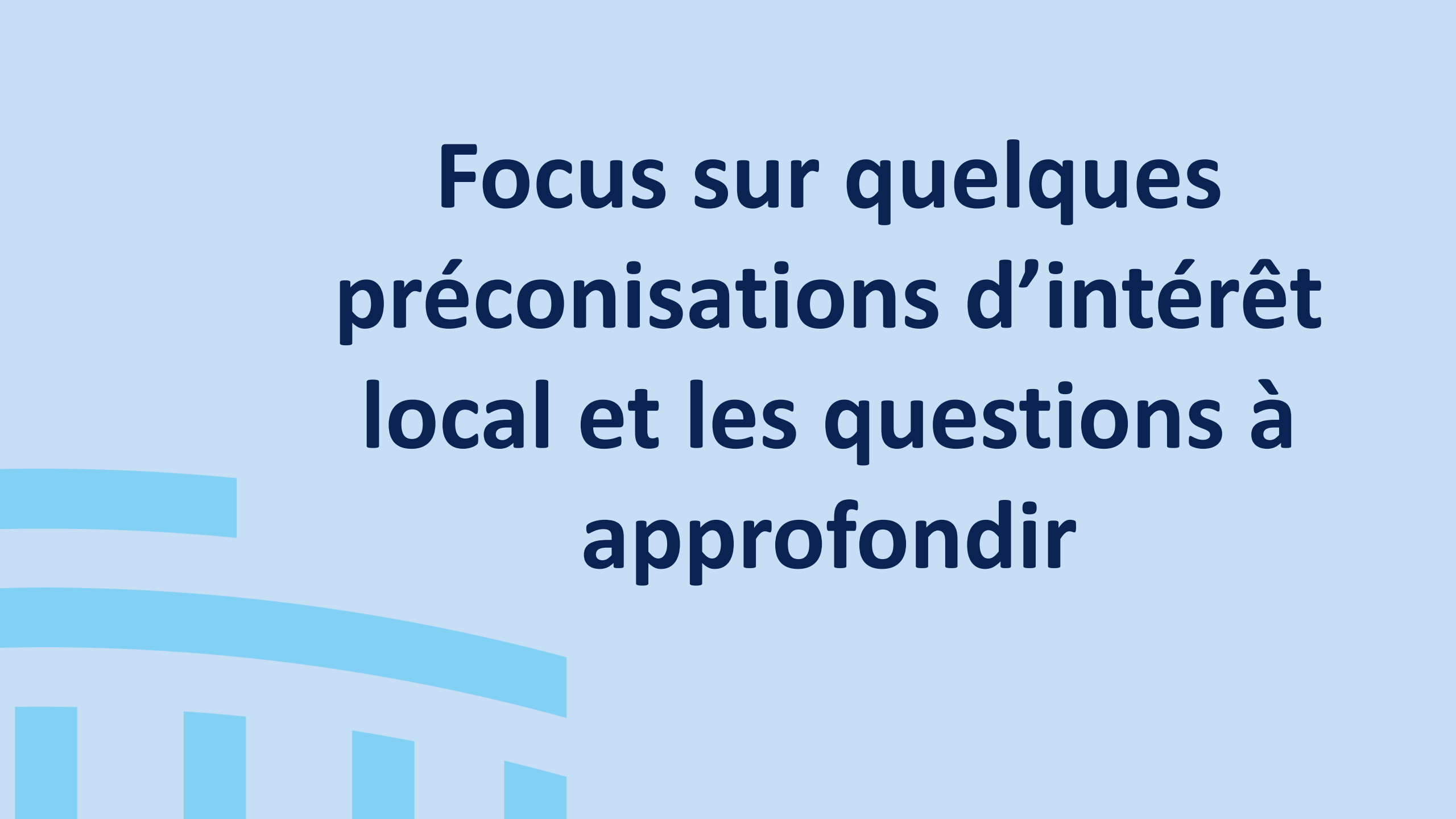
Préconisation à forte incidence locale nécessitant des dispositions de déclinaison ou de mise en œuvre.

2. Renforcer l'organisation des mobilités en proximité par le niveau intercommunal en promouvant une gouvernance inclusive et en systématisant la participation citoyenne

- ❖ Rapprocher du terrain et ouvrir la gouvernance en redonnant des moyens d'agir aux intercommunalités – co-construction avec acteurs locaux et participation citoyenne (préco 9 et 11) ★
- ❖ Renforcer le caractère prescriptif de la planification locale et la flécher sur la lutte contre l'isolement thématique (préco 10) ★
- ❖ Réduire les inégalités territoriales en termes de ressource fiscale et assouplir/adapter les conditions aux réalités des territoires peu denses (préco 12)
- ❖ Travailler en local l'optimisation par la mutualisation des transports notamment en se concertant sur la gestion des temps (préco 13) ★

3. Renforcer l'attractivité des territoires par des transports collectifs adaptés

- ❖ Engager un réinvestissement décennal dans les transports collectifs pour un choc d'offre : infrastructures, qualité et niveau de service, intermodalité, solutions innovantes, « mobilité servicielle » -unification de la billettique et de l'info-voyageurs (préco 14, 15 et 17)
- ❖ Réduire les besoins contraints de mobilités par un retour « adapté » des services : services publics de proximité aux points nodaux et soutien pluriannuel à « l'aller-vers » (préco 16)
- ❖ Travailler en local l'attractivité des métiers des transports en lien avec l'attractivité des territoires par une labellisation sociale et environnementale copilotée par l'ensemble des acteurs (préco 18) ★



**Focus sur quelques
préconisations d'intérêt
local et les questions à
approfondir**

Les questions à approfondir

Préconisation 1 : Un droit à la mobilité choisie grâce à une offre de mobilités variée et adaptée à la situation de chacun :

- ❖ Obligation de desserte diversifiée de tout nouvel équipement essentiel / zone d'activité
- ❖ Obligation de desserte diversifiée des équipements essentiels / zones d'activité existants au plus tard en 2040



Méthode de recensement de ces équipements?

Méthodologie de détermination de l'aire d'influence de l'équipement?

Comment orienter les choix de dessertes alternatifs à la voiture individuelle?

Les questions à approfondir

Préconisation 7 : : Un réseau d'ambassadeurs des nouvelles mobilités pour accompagner le changement vers d'autres usages et donner un conseil individualisé :

- ❖ Niveau Régional: Compétence obligatoire au niveau de la Région : service digital + hotline / conseil en mobilités et assistance aide à la transition
- ❖ Niveau Bassin de vie: Présence humaine pour apporter un conseil en mobilités dans les points nodaux (gares ferroviaires ou routières...) / formation des agent publics -> personnes précaires
- ❖ Campagne de sensibilisation tous publics via le réseau associatif (cf. programmeTIMS)
- ❖ Niveau commune / ComCom: Formation des élus et des services communaux



Comment mettre en place un projet de maison des mobilités ?

Partage d'expériences dans le cadre du programme TIMS?

Quels contenus de formation pour les élus et les services?

Les questions à approfondir

Préconisation 8 : Étendre la portée du Transport d'Utilité Sociale (TUS):

- ❖ Objectif: plans d'action en matière de mobilité solidaire au 1er janvier 2025
- ❖ Aides publiques pour les initiatives citoyennes de transport solidaire



Freins et opportunités pour mettre en œuvre les plans d'action communs en matière de mobilité solidaire

Les questions à approfondir

Préconisation 9 : Conforter le rôle de l'intercommunalité comme organisatrice des transports en proximité

- ❖ Ouverture d'un « droit de remords » aux intercommunalités qui n'ont initialement pas choisi de devenir « autorité organisatrice de la mobilité » (AOM)
- ❖ Accompagnement des intercommunalités par un renforcement des moyens d'ingénierie
- ❖ Représentation des intercommunalités des territoires peu denses dans les conseils d'administration des grands opérateurs de transport



Quels moyens d'ingénierie prioritaires?

Par quels dispositifs: Internalisation? Guichet unique mis à disposition par les services de l'Etat ?

Les questions à approfondir

Préconisation 10: Renforcer la planification de proximité en matière de mobilités

- ❖ Obligation des Plans de mobilité simplifiée (PDMS)
- ❖ Compatibilité du plan intercommunal avec les autres documents de planification locale
- ❖ Amélioration du contenu de ces plans en intégrant la lutte contre l'isolement par thématique (handicap, âge, genre) et les actions programmées (mise en accessibilité, aide au permis de conduire...)



Lister les thématiques permettant de traiter le risque d'isolement à l'échelle d'un territoire.

Lister les types d'actions mises en œuvre ou souhaitables pour traiter ce risque d'isolement.

Les questions à approfondir

Préconisation 11: Coconstruire le PDMS avec le comité intercommunal des partenaires

- ❖ Elargir la composition du comité des partenaires aux associations et organisations syndicales [extension actée par la loi SERM]
- ❖ Lancer une expérimentation de participation citoyenne animée par le comité des parties partenaires en associant les CODEV et/ ou les CESER



Quel fonctionnement à imaginer entre CODEV et comités des partenaires? Quelle composition actuelle du comité des partenaires sur vos territoires et comment intégrer les nouveaux représentants (associations et syndicats) prévus par la loi?

Comment imaginer une participation citoyenne à l'échelle d'un territoire intercommunal sur cette question des mobilités? (appui ou partenariat nécessaire? Ateliers en présentiel ou plateforme ou dispositif d'aller-vers? Quelle redevabilité?...)

Les questions à approfondir

Préconisation 13: A l'échelle d'un bassin de vie /de mobilité:

- ❖ Favoriser la mutualisation des modes de transports (transports à la demande (TAD), covoiturage organisé, autopartage, ouverture transport scolaire/transport régulier de voyageurs)
- ❖ Organiser cette mutualisation grâce à une gestion des temps concertée entre les acteurs locaux et parties prenantes
- ❖ Inciter les employeurs à la mise à disposition de véhicules légers en autopartage (contre modulation du VM)



Quelles opportunités possibles et quels freins pour mutualiser les moyens de transport à l'échelle d'un territoire?

Quelles données disponibles sur la gestion des temps et programme d'activités? Comment les consolider?

Comment concerter sur la question de la gestion des temps d'activité?

Les questions à approfondir

Préconisation 18: Renforcer l'attractivité des métiers du transport en réunissant tous les acteurs du transport sur un territoire autour d'un « label social » pour :

- ❖ Améliorer les conditions d'emploi et de travail
- ❖ Féminisation des emplois et inclusion par l'emploi à l'échelle des territoires
- ❖ Assurer davantage de présence humaine et sécuriser



Comment les CODEV pourraient-ils participer à l'émergence d'un tel label social transports à l'échelle de leur territoire? Quel cahier des charges? Types d'actions à mener? Quelle gouvernance?



Conseil économique social et environnemental
9, place d'Iéna • 75775 Paris cedex 16
01 44 43 61 27 • info@lecese.fr

COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT
75 allée des parfumeurs
92000 Nanterre
Tél : 07 83 98 56 01

lecese.fr